

EXTRAIT:

**GRAND
CHÂTELLERAULT**

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

Nombre de membres en exercice : 25

PRESENTS (22) : M.ABELIN, M.PEROCHON, M.SULLI, M.COLIN, M.PICHON, Mme LAVRARD, M.TREMBLAIS, Mme BOURAT, Mme BARREAU, M.MEUNIER, M.BEN EMBAREK, M.PREHER, M.CHAINED, M.DAGUISE, Mme MOREAU, M.JUG,E M.BARBOT, Mme DE COURREGES, M.HENEAU, M.GUIMARD, Mme PIAULET, M.MELQUIOND

POUVOIRS (3) :

Mme AZIHARI donne pouvoir à M.ABELIN
M.BONNET donne pouvoir à M.CHAINED
M.GAUTHIER donne pouvoir à M.SULLI

EXCUSES (0) :

Secrétaire de séance : M.DAGUISE

RAPPORTEUR : Madame Isabelle BARREAU

OBJET : Office de tourisme de Grand Châtellerault – Attribution d'une subvention complémentaire pour l'année 2018

L'office de tourisme de Grand Châtellerault a en charge la "promotion touristique" du territoire communautaire. Par délibération n°4 du 16 novembre 2015, une convention d'objectifs pluriannuelle (2016-2019) a été adoptée, signée en date du 10 décembre 2015.

Chaque année, une dotation pour la compensation des contraintes de service public est versée à l'office de tourisme de Grand Châtellerault. Cette dotation vient compenser les charges affectées aux missions de service public confiées : accueil, information, promotion touristique, coordination des prestations. En 2018, le montant de ces charges va finalement s'élever à 399 163,54 €. La communauté d'agglomération a attribué en janvier 2018 une aide de 333 200 €. Il lui est demandé d'ajuster ce montant et d'attribuer une dotation complémentaire de 65 963,54 €.

Par ailleurs, en 2018, l'office de tourisme a dû augmenter et renouveler son équipement informatique, modifier le mobilier des bureaux d'informations touristiques. Par ailleurs une campagne de photographies présentant le territoire au travers d'expériences de découvertes et de rencontres a également été réalisée afin d'alimenter les éditions et le site internet. Le montant de ces investissements se répartit comme suit :

- Mobilier : 4 000 €
- Ordinateurs portables : 3 500 €
- Campagne photos : 18 500 €

L'office de tourisme ne disposant pas de fonds propres pour son équipement et son investissement, il est demandé d'attribuer une subvention d'équipement à l'office de tourisme, d'un montant de 26 000 €.

La communauté d'agglomération a également confié à l'office de tourisme l'ouverture et la gestion des visiteurs sur les 4 sites patrimoniaux du théâtre du Vieux Poitiers, de la ferme acadienne n°10, du moulin de Chitré et de l'Abbaye de l'Étoile. La subvention versée pour cette activité ne permet pas de couvrir les charges qui ont été engagées. L'office de tourisme demande de compléter par une subvention de 11 741,30 €.

Enfin, les deux premiers trimestres de l'année 2018 enregistrent une baisse des nuitées et

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du bureau prise par délégation

du 3 décembre 2018

n°13

page 2/3

de la taxe de séjour par rapport à 2018. Cette baisse est de 5 798,57 €. Afin de compenser cette perte de recette, il est proposé d'attribuer une subvention compensatoire de 5 800 €.

* * * * *

VU les articles L. 133-1 à L.133-10 du Code du tourisme, relatifs à l'institution d'un office de tourisme,

VU les articles R.133-1 à R.133-18 et R.134-12 du Code du tourisme applicables aux offices de tourisme constitués sous la forme d'Établissement Public à caractère Industriel et Commercial.

VU l'article L 2224-2 du code général des collectivités territoriales relatif à la compensation des contraintes de service public mis en œuvre par un E.P.I.C.,

VU la délibération n°2 du conseil communautaire du 22 avril 2014, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

VU la délibération n°4 du bureau communautaire du 16 novembre 2015, portant sur la convention d'objectifs 2016-2019,

VU la délibération n° 18 du bureau communautaire du 19 mars 2018 portant sur la gestion des équipements touristiques,

VU la délibération n°21 du conseil communautaire en date du 3 avril 2018 relative aux statuts de l'office de tourisme de Grand Châtellerault,

VU la délibération n°13 du bureau communautaire du 23 avril 2018 portant sur l'attribution de la dotation de compensation de contraintes pour l'année 2018 de 359 200€,

VU la délibération n°17 du bureau du 17 septembre relative à la modification du montant de la compensation des contraintes à l'EPIC office de tourisme à hauteur de 333 200€,

CONSIDERANT la nécessité d'accompagner les missions de l'office de tourisme dans la promotion touristique du territoire,

Le bureau, ayant délibéré, décide :

- d'attribuer une compensation de contraintes complémentaire pour l'année 2018, d'un montant de 65 963,54 €,
- d'attribuer une subvention d'équilibre pour l'activité de gestion des sites de visite pour un montant de 11 741,30 €
- d'attribuer une compensation pour la perte de taxe de séjour des deux premiers trimestres 2018, d'un montant de 5 800 €,
- d'attribuer à l'EPIC office de tourisme une subvention d'équipement pour l'année 2018 de 26 000 €.

Soit un total de 109 504,84 €.

La dépense correspondante sera imputée sur le compte 95.10/657364/4440.

UNANIMITE

Certifié exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Publié au siège de Grand Châtellerault le 5/12/18

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER